



Perquisition en mon absence.

Par Sandra13008

Bonjour,

J'ai mon domicile qui a été perquisitionné en mon absence (je suis actuellement à 900km de celui-ci), j'ai reçu un appel de la gendarmerie me signifiant qu'ils venaient de perquisitionner mon appartement en me donnant comme raison qu'ils recherchaient mon ex (relation intime et pas domicilié chez moi) ils ont forcé ma porte et l'ont laissée ouverte en prenant divers objets dont je n'ai pas eu la liste, je dois me présenter au alentours du 16 décembre, je n'ai pas eu de convocation de leur part, ont-ils le droit de laisser mon appartement ouvert avec une porte grande ouverte après leur départ.

Merci de votre aide

Par Romaana

Bonjour,

Je vais vous répondre pour avoir eu exactement le même souci,

J'ai été perquisitionnée à mon domicile, et ils ont comme à leur habitude fracturé la porte en bonne et due forme.

Mon conjoint et moi leur avons notifié avant de se faire emmener en garde à vue de bien refermer ce qui restait de la porte d'une manière ou d'une autre, ayant des chats à l'intérieur et ne voulant pas nous faire cambrioler.

Les 72h de GAV passent, nous passons devant le juge et sommes relaxés, revenons après une nuit d'hôtel à notre appartement, et découvrons avec surprise la porte grande ouverte, nos chats disparus ainsi que BIEN ENTENDU toutes nos affaires de valeur.

Je vous le dit directement : on ne peut rien faire sauf porter plainte si cambriolage il y a, mais bon, autant dire que c'est juste pour la forme, et pour réparer la porte ils donnent un document afin d'être dédommagés pour la réparation de celle-ci.

Je précise que comme la porte était ouverte l'assurance, bien qu'elle soit sensée couvrir nos affaires dérobées, nous a bien tourné le dos, car comme vous pouvez l'imaginer la porte était ouverte, il n'y a pas eu d'effraction à proprement parler et on a du tout racheter nous même petit à petit.

Inutile de dire que le moral était dans les chaussettes quand nous sommes arrivés et avons découvert l'appartement pire que pendant la perquisition niveau état et nos chats en moins !

Heureusement, quelques semaines plus tard nous avons remis la main sur nos animaux, ce qui était à nos yeux le plus important, car le reste, même si cela fait mal au cœur n'est après tout que matériel.

Par Blackup

Bjr Romaana

Les 72h de GAV passent, nous passons devant le juge et sommes relaxés

Pourrions nous connaître le motif de cette perquisition?

Il y a bien eu commission rogatoire et le motif vous a été divulgué lors de cette perquisition?.

Deuxième point en refusant d'ouvrir aux FDO vous vous êtes exposé à cette action de destruction de votre porte, à présent vous vous exposez comme victime...c'est certainement votre refus d'ouvrir qui doit intriguer votre assureur...

Quant à votre "relaxe" je suis sceptique, il y aura des suites, inutile de retourner à votre avantage vos démêles avec la Justice personne ne vous croira...

Quant à Sandra le mieux est de vous signaler auprès de la gendarmerie et de vous y rendre après accord d'un rendez-vous.

Si vous n'avez rien à vous reprocher c'est la meilleure manière à se justifier.

A+